

Les ouvriers partis, il était difficile de les remplacer, car des arrêts du Conseil d'Etat avaient interdit à tous gentils-hommes verriers, tiseurs, ouvriers, serviteurs, domestiques et autres employés des manufactures de quitter le service des maîtres de verrerie sans un congé par écrit qu'ils seraient tenus de demander deux ans avant leur sortie, et à tout maître de verrerie de recevoir lesdits gentilshommes et autres sans justifier de la présentation de ce congé, à peine de 3,000 livres d'amende. Mais pour que cette réglementation pût avoir son effet, il fallait obtenir un nouvel arrêt s'appliquant nominativement à la manufacture; on l'obtint, et il fut affiché aux portes de la verrerie et dans la ville. Toutes ces formalités administratives épuisées, de 1745 à 1747, à en croire l'absence de rapports dans les papiers de l'Intendance, la verrerie dut prospérer.

Des difficultés d'un autre ordre allaient bientôt compromettre encore l'entreprise, Bigot de Clerbois, lanceur d'affaires paraît-il, pour favoriser quelque manufacture rivale, avait trouvé le moyen de fabriquer les pots de fonte en mêlant à la pâte des matières étrangères pour les faire casser dès leur mise au feu; son fils, maître souffleur qu'on représente comme assez mauvais sujet, et ayant fait de la prison, quittait la verrerie « avec une gueuse » qu'il y avait amenée; et Madame de Clerbois, qui n'avait pas « les charmes de son sexe, mais en récompense en avait toute la malice », rendait la vie impossible aux quatre associés de son mari qui voyaient disparaître jusqu'à leur linge de table. On apprenait entre temps que Bigot était un ancien forçat, qu'on avait vu à la chaîne « il y a quelques années » dans la rue Ducale, aussi toutes les portes de Roanne se fermaient devant les entrepreneurs. Pour se débarrasser de Bigot, ils durent intenter des actions par devant le juge de Perreux,